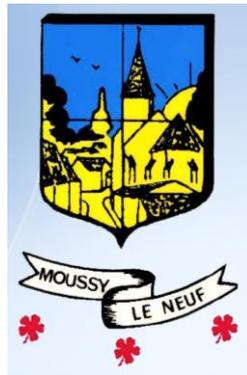


Plan Local d'Urbanisme



Modification n°1 du PLU

3. Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur Entrée de Ville Ouest

Vu pour être annexé
à la Délibération du Conseil Municipal
du 21 décembre 2016 approuvant la modification du PLU

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur Entrée de Ville Ouest

Ce secteur d'environ 1,7 hectare bénéficie d'une situation stratégique. Il se situe en entrée de ville économique et dans la proximité d'Intermarché. Le secteur constitue un lieu de stockage de céréales et d'entreposage de matériel agricole. Les hangars existants sont loués à deux exploitations agricoles et à deux entreprises de travaux agricoles. Il existe également un stockage d'azote liquide ainsi que du matériel pour l'entretien des chemins.

Programmation :

| | |
|---------------------------|--|
| DESERTE DE LA ZONE | L'accessibilité se réalisera depuis la RD26 (route de Vémars). Le dessin de la voie nouvelle permet également de desservir les aires de livraisons des magasins d'Intermarché et de la Factory sans créer de demi-tour pour les poids lourds et également de se connecter vers le Nord à la rue de Bonneret. |
| | Des liaisons douces seront également mises en place afin de circuler agréablement sur le secteur et de rejoindre le centre bourg en vélos ou à pied. |
| | Au sein de la zone certaines liaisons douces peuvent être doublées de noues paysagères en lien avec les sentes et noues existantes sur la commune. |
| | Pour ancrer l'opération dans la poursuite des cœurs d'îlots paysagers limitrophes, la plantation des limites séparatives sera particulièrement étudiée. |
| | Avant tout aménagement, dans le cas où d'anciennes installations classées auraient été présentes antérieurement sur le site, il sera réalisé un diagnostic de l'état des sols et des eaux souterraines, afin de s'assurer qu'il n'existe pas de points de pollution. |
| AMENAGEMENT | L'animation souhaitée sur ce secteur sera trouvée éventuellement par la création d'une vitrine commerciale, le long de la RD26A (route de Choisy). |
| | Compte tenu de sa position en limite économique et résidentielle, la commune souhaite développer sur ce secteur de transition urbaine une mixité des fonctions alliant commerce, activités et logement. L'objectif est également de réaliser un pôle d'animation secondaire en lien avec le secteur d'activité économique et le pôle hôtelier projeté. Sur ce secteur, il est éventuellement prévu un agrandissement d'Intermarché sur la partie Ouest du secteur. |

